

PART-NCO



Non-Commercial Air Operations with Other-Than Complex Motor-Powered Aircraft

« voler en avion léger, en aviation générale »

En vigueur à partir du 26 août 2016

Equipements

Radio Nav (VFR)

« Vol VFR, en vue de la surface s'il est possible de naviguer à l'aide du paysage » : rien

« Dans les autres cas (VFR on top par exemple) » : 2 équipements de navigation permettant de suivre la route prévue (en fonction du plan de vol ATS et des exigences liées aux espaces et zones) : GPS, VOR, ADF (certifiés = « matériel fixe »)

Sécurité

Nouveau

Ceinture de sécurité et harnais

Avion certifiés avant le 26 août 2016 :

Aucune modification requise (ce n'est pas pour autant interdit et améliore la sécurité du pilote).

Nouveaux types d'avions (1ère certif. après le 26 août 2016) :

Chaque place pilote dispose d'un harnais (4 ou 5 points d'attache) ou une ceinture « 3 points ».

Utilisation

Le « harnais » doit être attaché lors des décollages, des atterrissages et lorsque les conditions de vol le rendent nécessaire (turbulences, exercices particuliers...).

Le reste du temps la ceinture « 2 points » est au minimum requise. Garder son harnais attaché tout le vol n'est toutefois pas interdit...

Siège bébé / Regroupement d'enfants

Bébé (< 2 ans) :

Un CRD (« Child Restreint Device ») doit être utilisé :

- « ceinture bébé »
- « siège bébé » : homologué avion ou voiture.



Regroupement d'enfants sur un même siège : c'est dorénavant interdit!

Secours

Trousse de 1^{er} secours

Accessible en vol et maintenue à jour, avec :

- Bandages (tailles assorties)
- Pansements brûlures (petit / grand)
- Pansements blessures (petit / grand)
- Pansements adhésifs (tailles assorties)
- Antiseptique (nettoyage de plaies)
- Ciseaux de sécurité
- Gants jetables



Nouveau

Extincteur

TMG et Avion ≤ 1200 Kg :
Aucun extincteur exigé

Comme avant

Avion > 1200 Kg :

Un extincteur adapté aux types de feux possibles à bord et minimisant la toxicité des gaz (Attention au Halon !!!)



Nouveau